

Les annonces récentes permettent-elles d'y voir plus clair sur la future « création de France travail », et de son impact sur Pôle emploi ?

- Le Président veut créer France travail pour « *travailler mieux avec les régions et les départements* »,
- La Première ministre, plus précise, annonce la transformation de Pôle emploi en France travail car « nous ne pouvons plus avoir d'un côté l'état qui accompagne les DE, les régions qui s'occupent de la formation, les départements en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA »,
- M. Olivier DUSSOPT, le nouveau ministre de l'Emploi, entend « simplifier la gouvernance et mieux coordonner les acteurs, publics et privés ».

Tous simultanément fixent un objectif : « aller plus loin dans l'incitation au retour à l'emploi ». M. DUSSOPT envisageant même une différenciation des droits selon les régions, en fonction de leur situation vis-à-vis de l'emploi. Ceci sur fond d'un durcissement supplémentaire des règles de l'assurance chômage.

De toutes ces déclarations, l'étatisation domine, une étatisation sensée répondre complaisamment au lobbying patronal dont le leitmotiv est : « nous avons des difficultés de recrutement ». Le paritarisme ? Une vieille lune, pour lequel un strapontin devrait suffire à donner le change.

Les agents Pôle emploi savent de quoi il retourne avec l'actuel durcissement des règles de l'assurance-chômage. Ils reçoivent des Demandeurs d'Emploi lourdement impactés, ils sont tenus d'appliquer des règles sur lesquelles ils ont été insuffisamment formés, avec en plus la levée de leur anonymat. Ils savent aussi qu'ils ont à « décliner » de plus en plus souvent des plans d'actions, qui ne sont en fait que des commandes gouvernementales, à exécuter dans l'heure.

FO a demandé sur ce sujet, comme sur les salaires et traitements, à être reçu par : le ministre de tutelle, les groupes parlementaires, la Direction Générale, pour en savoir plus, faire connaître ses analyses et revendications.

FO mettra ici aussi tout en œuvre pour préserver les intérêts du personnel, à commencer par les garanties collectives, les qualifications, la Convention Collective Nationale.

FO est au côté de sa Confédération pour la défense du paritarisme et des services publics.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.cgt-fo@pole-emploi.fr

La délégation FO : Ghislain BONNICHON ; Loïc BARBOUX